

Légende

ZONAGE

- Secteurs urbanisés à caractère central ou structurant (Ua)
- Autres secteurs urbanisés sans caractère central (Ub)
- Autres secteurs urbanisés (Un, Ud, Ue)
- Secteurs à urbaniser (1AU)
- Secteurs urbanisés d'activités (Ui)
- Secteurs militaires (Um, Nm)
- Secteurs d'équipements en franges urbaines (Ae, Ne)
- Secteurs agricoles (A)
- Secteurs forestiers (NF)
- Zones humides (Nzh-Azh)
- Espaces naturels du littoral (Nds, NDi)

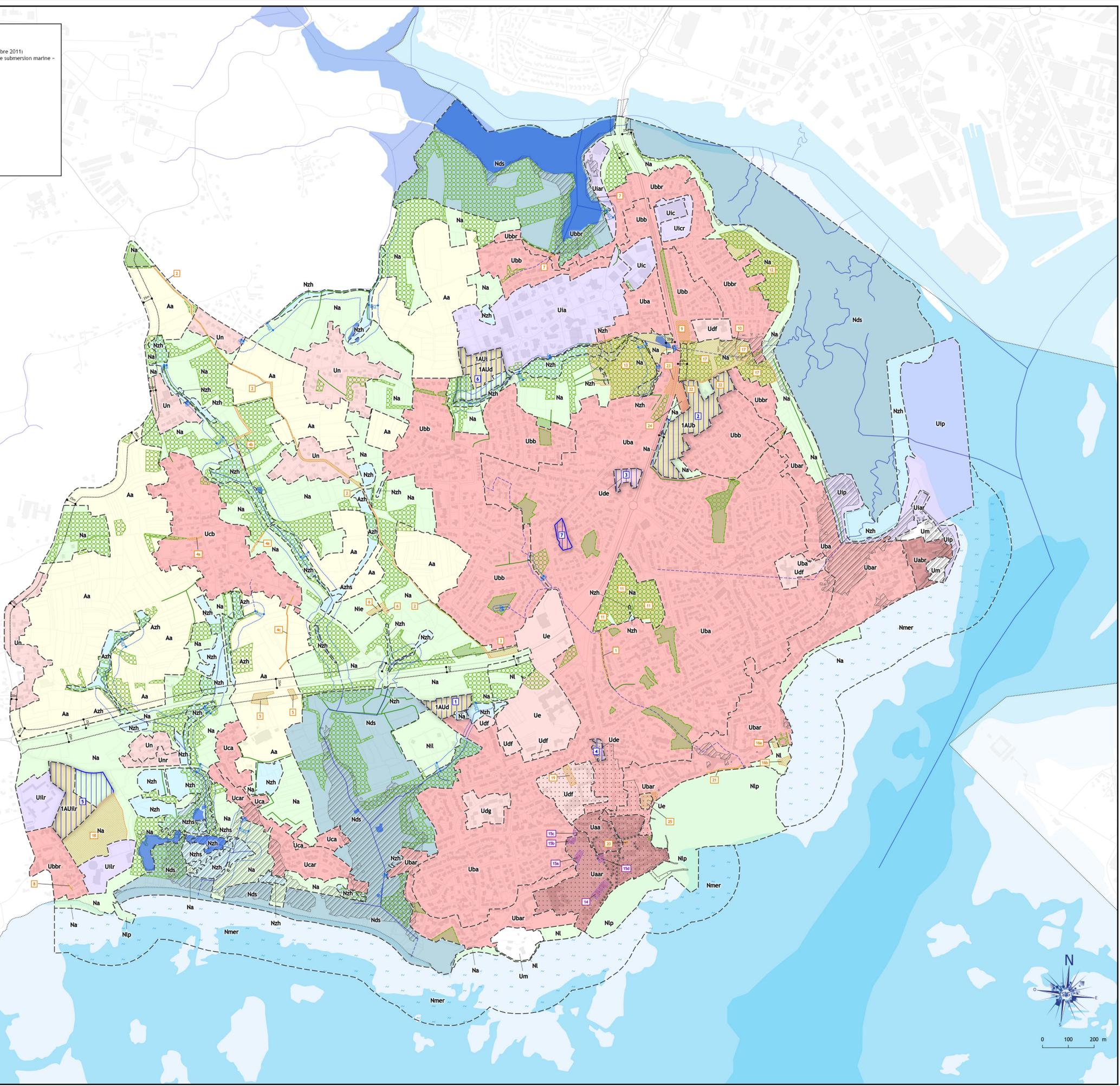
PRESCRIPTIONS

- Espace boisé classé
- Limitation de la constructibilité - Aléa centennial NMC +60cm (Données DDTM, octobre 2011)
- tout niveau d'aléa - se référer à la planche graphique complémentaire - zones de submersion marine -
- Périmètre issu des PDU
- Emplacement réservé
- Emplacement réservé logement social / mixité sociale
- Éléments de paysage à protéger (article L.151-19 du code de l'urbanisme)
- Secteurs d'orientations d'aménagement et de programmation
- Centralité commerciale à protéger ou à développer
- Marge de recul aux cours d'eau
- Marge de recul aux voiries
- Talus ou halle à préserver
- Linéaire commercial à protéger

ENVIRONNEMENT

- Plans d'eau
- Cours d'eau non basé
- Cours d'eau basé

Numero	Bénéficiaire	Designation	Surface
1	Commune	Allée de Kerblaisy	1580 m ²
2	Commune	Voie piétons-vélos: La Vraie Croix - Le Menez	10292 m ²
3	Commune	Passerelle et écran végétal	3184 m ²
4a	Commune	Chemins piétonniers de Quéhelo-Congard (env. 200m)	817 m ²
4b	Commune	Chemin piétonnier de Keradehuen à Maison Rouge (env. 300m)	2154 m ²
4c	Commune	Chemin piétonnier de la rue de Quéhelo à la D152 (env. 300m)	741 m ²
5	Commune	Parc océanique de Kerguelen : extension et espaces de promenade	3648 m ²
6	Commune	Extension du cimetière de Quéhelo	354 m ²
6	Commune	Extension du cimetière de Quéhelo	1328 m ²
7	Commune	Aménagements légers rives du Ter liés à l'entretien du site	317 m ²
8	Commune	Allée du Zornic	88 m ²
9	Commune	Programmation de terrains familiaux	3937 m ²
10	Commune	Cheminement doux vers le littoral	3922 m ²
11	Commune	Valorisation du Parc boisé du Minio	41690 m ²
12	Commune	Parc boisé de Quéhelo	38177 m ²
13	Commune	Parc boisé du Petit Bouchon	59999 m ²
14	Commune	Programme de logements mixtes assorti d'espaces publics	1812 m ²
15a	Commune	Ilot Charles de Gaulle: espaces publics et programme de logements mixtes	1104 m ²
15b	Commune	Ilot Charles de Gaulle: espaces publics et programme de logements mixtes	739 m ²
15c	Commune	Ilot Charles de Gaulle: espaces publics et programme de logements mixtes	284 m ²
15d	Commune	Ilot Charles de Gaulle: espaces publics et programme de logements mixtes	745 m ²
16a	Commune	Valorisation et accès au public de la Pointe de Toulhars	711 m ²
16b	Commune	Valorisation et accès au public de la Pointe de Toulhars	1265 m ²
17	Commune	Protection et valorisation de la trame verte urbaine de Quéhelo	41169 m ²
18	Commune	Kerguelen: aménagement paysagers et de cheminements doux	36853 m ²
19	Commune	Ilot Cheval: programme de logements mixtes	2029 m ²
20	Commune	Réaménagement de l'espace public de la Place de l'Église	168 m ²
21	Commune	Toulhars: aménagement du prolongement de la liaison douce littorale	576 m ²
22	Commune	Voie publique de facilitation d'accès à la zone et programme mixte de logements	1015 m ²
23	Commune	Aménagement d'un giratoire pour faciliter l'accès aux zones d'habitat	3672 m ²
24	Commune	Voie publique de facilitation d'accès à la zone d'habitat	3981 m ²
25	Commune	École primaire	3132 m ²



COMMUNE DE LARMOR-PLAGE
PLAN LOCAL D'URBANISME



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
 1/5 000ème

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 09 juin 2023
 Le Maire,
 Patrice VALTON

